



2  
0



1  
4



# Table des matières

Préambule	7
<b>1. Volet politiques de l'Emploi</b>	<b>10</b>
1.1. Un droit à une véritable politique d'accompagnement pour les travailleurs sans emploi bruxellois	10
1.1.A. L'accompagnement distinct du contrôle	10
1.1.B. L'accompagnement de tous les travailleurs sans emploi	10
1.1.C. Un accompagnement de qualité avec une méthodologie appropriée	10
1.1.D. Un parcours d'insertion sécurisant	10
1.2. Des emplois durables et de qualité pour les travailleurs sans emploi bruxellois	11
1.2.A. Lutter contre la surqualification à l'embauche	11
1.2.B. Lutter contre les discriminations à l'embauche	12
1.3. Des aides à l'emploi accessibles, cohérentes et réellement incitatives	12
1.3.A. Maintenir, simplifier et rendre cohérentes les mesures actuelles d'aides à l'emploi	12
<b>2. Volet politiques de la Formation professionnelle</b>	<b>15</b>
2.1. Une offre de formation renforcée et fluidifiée	15
2.1. A. Augmenter l'offre de formation dans le dispositif d'Insertion SocioProfessionnelle	15
2.1.B. Permettre aux Organisme d'Insertion SocioProfessionnelle de garder leur objectif de qualité	15
2.1.C. Sortir d'une logique d'appels à projets annuels ou ponctuels	16
2.1.D. Renforcer les possibilités de formations innovantes	16
2.2. Un parcours d'insertion stimulé et valorisé	17
2.2.A. Revaloriser le statut de « stagiaire en formation professionnelle »	17

2.2.B. Reconnaître et valoriser les stages en Insertion SocioProfessionnelle	17
2.2.C. Augmenter les capacités d'accueil des enfants en bas âge des stagiaires en formation	17
2.2.D. Renforcer et valoriser les possibilités de passerelles et de filières de formation	17
2.2.E. Favoriser les possibilités de validation et de certification des compétences	18
2.3. Une démarche pédagogique adaptée	18
2.3.A. Respecter la liberté pédagogique et l'autonomie d'action des Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle	18
2.3.B. Mieux valoriser la démarche d'éducation permanente en Insertion SocioProfessionnelle	18
2.3.C. Favoriser l'utilisation, par les stagiaires Insertion SocioProfessionnelle, de l'équipement des Centres de Référence professionnelle, des Centres de Technologies Avancées et des futurs Pôles de compétence	19
2.4. Un accompagnement des stagiaires accentué et amplifié	19
2.4.A. Renforcer les dispositifs d'accompagnement en Insertion SocioProfessionnelle et reconnaître leur nécessité croissante	19
2.4.B. Mieux reconnaître et valoriser le travail d'accueil et d'orientation de tous les travailleurs sans emploi avant leur éventuelle inscription en formation	19
2.4.C. Renforcer les dispositifs d'orientation socioprofessionnelle	20
2.4.D. Valoriser l'aspect social inhérent à tout travail d'insertion socioprofessionnelle	20
<b>3. Volet Economie Sociale d'Insertion</b>	<b>21</b>
3.1. L'Economie Sociale : l'existence d'une réelle alternative	21
3.2. Garantir un cadre législatif cohérent pour les acteurs de l'Economie Sociale d'Insertion	22
3.3. Développer de l'emploi de qualité pour les personnes peu qualifiées	22
3.4. Former les personnes travaillant en Economie Sociale d'Insertion	23
3.5. Garantir des services aux Bruxellois via un modèle économique alternatif	24

<b>4. Axe politico-institutionnel</b>	<b>25</b>
4.1. Une meilleure concertation et coordination avec les pouvoirs publics	25
4.1.A. Poursuivre et améliorer la concertation entre la FeBISP et les institutions publiques	25
4.1.B. Etablir une véritable logique de partenariat tenant compte des besoins du terrain	25
4.1.C. Clarifier les rôles de chaque partenaire et agir en complémentarité	25
4.2. Une représentativité accrue des secteurs de l'Insertion SocioProfessionnelle et de l'Economie Sociale d'Insertion au niveau institutionnel	26
4.2.A. Mettre en place un cadre législatif prévoyant une reconnaissance et un financement des fédérations représentant les intérêts des Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et des Initiatives Locales de Développement de l'Emploi/Entreprises d'Insertion	26
4.2.B. Soutenir la place du non marchand dans les organes décisionnels de Bruxelles Formation et d'ACTIRIS	26
4.2.C. Impliquer tous les niveaux de pouvoir pertinents pour les négociations concernant des secteurs hybrides sur le plan institutionnel	27
4.3. Une meilleure reconnaissance par les pouvoirs publics de l'expertise des Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle/Initiatives Locales de Développement de l'Emploi/Entreprises d'Insertion et de la FeBISP	27
4.4. Une réelle consolidation des relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif	28
<b>5. Axe administratif et financier</b>	<b>29</b>
<b>6. Volet patronal</b>	<b>31</b>
<b>Conclusion</b>	<b>32</b>





# Préambule

## L'insertion sociale et professionnelle comme réponse durable aux défis socioéconomiques bruxellois

Avec un taux deux fois et demi supérieur à la moyenne belge et près de deux fois supérieur à la moyenne européenne, le taux de chômage en Région de Bruxelles-Capitale est particulièrement alarmant. Selon les statistiques les plus récentes, la Région bruxelloise compte en effet près de 110.000 travailleurs sans emploi (TSE)<sup>1</sup>, ce qui porte le taux de chômage à 21% de la population active<sup>2</sup>. Nous sommes bien là en plein cœur du « paradoxe bruxellois » : une région riche sur le plan économique, féconde sur le plan démographique et qui augmente le nombre de ses emplois mais, en même temps, une région pauvre comptant une partie importante (et croissante) de sa population en situation de précarité...

A cette situation interpellante s'ajoute le fait que le chômage frappe plus durement certains Bruxellois. Le taux de chômage des jeunes (de moins de 25 ans) s'élève ainsi à plus de 30%<sup>3</sup>. En outre, deux tiers des TSE bruxellois ne possèdent pas le Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur (CESS). Ce dernier public, infrascolarisé, est donc triplement fragilisé : fragilisé par sa situation de recherche d'emploi, fragilisé par son manque de qualifications à faire valoir sur le marché du travail et fragilisé par les difficultés matérielles et sociales rencontrées.

Au vu de ces constats, la lutte contre le chômage dans la Région de Bruxelles-Capitale doit donc impérativement passer par une politique ciblée à destination des TSE peu scolarisés. C'est justement là toute la portée des dispositifs d'Insertion SocioProfessionnelle (ISP) et d'Economie Sociale d'Insertion (ESI) qui s'adressent spécifiquement à ce public via divers types d'actions favorisant leur insertion sur le marché de l'emploi.

Au niveau de l'ISP, le contenu des formations organisées et les dispositifs pédagogiques proposés, combinés à l'expérience acquise sur le terrain depuis plusieurs décennies, permettent en effet aux stagiaires en formation de pouvoir disposer de précieuses ressources pour construire leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle. L'ESI, quant à elle, permet d'offrir à une bonne partie de ces publics, via un contrat de travail, une expérience professionnelle contribuant à renforcer leur insertion durable sur le marché du travail. Les résultats positifs que les membres de la Fédération Bruxelloise des Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle et d'Economie Sociale d'Insertion (FeBISP) obtiennent, tant en ISP qu'en ESI, proviennent tout aussi bien d'une démarche intégrée centrée sur la personne, que des méthodes pédagogiques spécifiques (dont la démarche d'éducation permanente) mises en œuvre.

Les nouvelles majorités issues des élections régionales (mais aussi fédérales et européennes) du 25 mai 2014 doivent donc renforcer ces dispositifs d'insertion sociale et professionnelle qui offrent une réponse importante aux défis socioéconomiques bruxellois. Cette consolidation est d'autant plus cruciale que la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat belge renforce l'échelon régional en transférant d'importantes compétences fédérales aux entités fédérées. Ainsi, au niveau des compétences transférées en matière d'emploi, on peut notamment évoquer le contrôle de la disponibilité des chômeurs, la mise au travail des bénéficiaires du droit à l'intégration, les Agences Locales pour l'Emploi (ALE) ainsi que divers autres dispositifs (dont les titres-services). Le déplacement du centre de gravité institutionnel vers les Régions, occasionné par cette 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat, augmentera ainsi la capacité d'actions des futurs décideurs politiques bruxellois.

Ce paysage institutionnel nouveau et l'urgence de la situation socioéconomique bruxelloise constituent donc un contexte particulièrement propice pour renforcer, tant quantitativement que qualitativement, les dispositifs d'ISP et d'ESI !

<sup>1</sup> Dans ce mémorandum, nous choisissons d'employer les termes de « Travailleurs Sans Emploi » au lieu des expressions habituelles de « demandeurs d'emploi » ou de « chercheurs d'emploi ». Ce choix lexical n'est pas anodin : il s'agit par là de réaffirmer que ceux que l'on appelait autrefois les « chômeurs » sont avant tout des travailleurs privés d'emploi et que cette situation demeure une responsabilité collective et non pas individuelle (comme pourraient pourtant le laisser sous-entendre les vocables « chercheurs » et « demandeurs » d'emploi).

<sup>2</sup> <http://www.actiris.be/marchemp/tabid/213/language/fr-BE/Chiffres-cles.aspx>.

<sup>3</sup> <http://www.actiris.be/marchemp/tabid/214/language/fr-BE/Rapports-statistiques-mensuels.aspx>.

## La FeBISP rassemble les acteurs des dispositifs d'insertion

La FeBISP, créée en 1996 et représentant actuellement près de 70 membres, représentant 81 structures<sup>4</sup> rassemble les Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle (OISP) et des initiatives d'Economie Sociale d'Insertion : les Initiatives Locales de Développement de l'Emploi (ILDE) et les Entreprises d'Insertion (EI).

Les opérateurs de formation forment environ 4.300 TSE peu scolarisés pour un total de plus de 1.750.000 heures de formation assurées<sup>5</sup>. Tous les types de formations sont organisés (formations en alphabétisation, formations de base, formations (pré)qualifiantes et formations par le travail) et prennent place dans une démarche intégrée (phases d'accueil, d'accompagnement social, de formation et de recherche d'emploi). En outre, les formations axées sur des métiers sont naturellement ciblées sur des secteurs porteurs en termes d'emplois (aides aux personnes, bureautique, informatique, construction, animation, horeca, etc.) afin d'améliorer la capacité des stagiaires à s'insérer sur le marché du travail. Les Missions Locales aident et orientent les TSE en difficulté à trouver du travail via des entretiens individualisés (en moyenne, plus de 15.000 TSE sont reçus chaque année dans les Missions Locales<sup>6</sup>) et via des actions collectives (ateliers de recherche active d'emploi et dispositifs d'orientation professionnelle). De plus, les Missions Locales développent, en lien avec les opérateurs de formation et ACTIRIS, de nombreuses formations pilotes qui constituent globalement, dans un dispositif qui s'est assez fortement verrouillé, l'unique possibilité structurelle pour le secteur de tester et d'innover au travers d'initiatives ponctuelles.

Ces différents acteurs de l'ISP, qui possèdent une expérience et une expertise de plus de 20 ans dans ce secteur, collaborent étroitement avec les employeurs (tant publics que privés) de la Région et entretiennent des relations de partenariat avec les différents pouvoirs publics bruxellois.

Les initiatives d'ESI (ILDE et EI) créent de l'emploi sur mesure pour un public infrascolarisé. En ayant créé jusqu'à présent environ 1.300 équivalents temps plein pour ce public, elles permettent d'augmenter de manière non négligeable le volume de l'emploi bruxellois. Mais ces initiatives permettent surtout à ces TSE, qui n'ont pas toujours les moyens matériels pour se former, d'acquérir une expérience professionnelle valorisable.

Fédération sectorielle, associative et patronale, la FeBISP représente plus de 1.000 travailleurs qui, comme tous les travailleurs sociaux en contact avec le terrain, « sont bien placés pour mesurer les effets des politiques de l'emploi et de la gestion du travail de la part des entreprises et de l'Etat »<sup>7</sup>. Afin de pouvoir valoriser cette précieuse expertise, qui lui permet d'être un interlocuteur incontournable sur ces questions socioéconomiques, la FeBISP se tient donc particulièrement à l'écoute de ses membres – déjà en lien associatif fort – et travaille avec eux au quotidien et de manière participative (orientations et objectifs stratégiques définis en Assemblée générale, réflexions et recommandations élaborées au sein de groupes de travail thématiques, etc.). Ce mémorandum se nourrit d'ailleurs du Plan d'actions élaboré en interne par la FeBISP et par ses membres en 2012 et réactualisé jusqu'à ce jour via des groupes de travail thématiques.

<sup>4</sup> Parmi les membres de la FeBISP figurent 27 centres de formation, 10 ateliers de formation par le travail, 9 Missions Locales, 1 opérateur de guidance spécifique, 3 fédérations associatives et 31 structures d'économie sociale d'insertion.

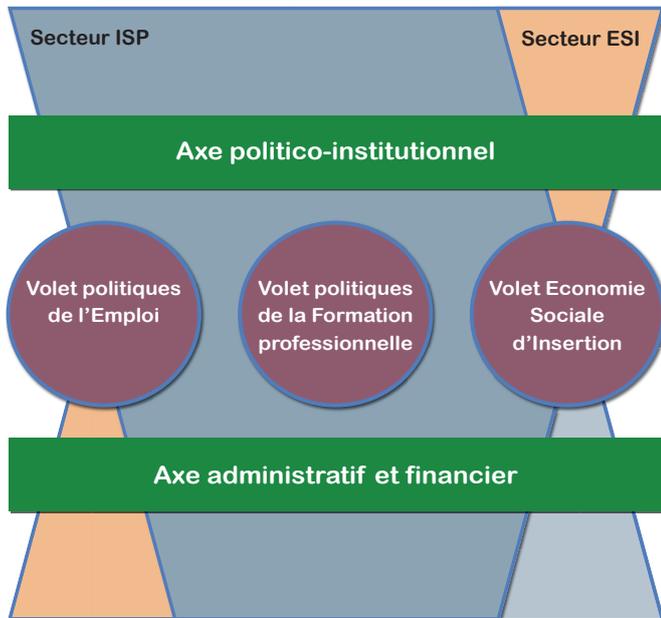
<sup>5</sup> Bruxelles Formation a organisé, quant à lui, 1.600.000 heures de formation à destination de plus de 7.000 TSE (Bruxelles Formation, Rapport annuel 2012, pp. 51 et 58).

<sup>6</sup> Estimation FeBISP pour l'année 2012.

<sup>7</sup> LODIEWICK P., BURION Ch. et LALOY D., *Le bien-être des travailleurs de l'ISP à Bruxelles*, Fonds de la Formation Continue des travailleurs de l'ISP bruxelloise, mars 2013, p. 13.

## Avertissement méthodologique

Afin de pouvoir présenter clairement les revendications formulées par la FeBISP en vue des élections du 25 mai 2014, ce mémorandum adopte une structure globale tant verticale qu'horizontale illustrée par le schéma suivant :



Ce mémorandum est composé de trois volets qui abordent les thématiques directement liées au travail de l'ISP et de l'ESI. Sont ainsi successivement abordés, les volets politiques de l'Emploi, politiques de la Formation professionnelle et Economie Sociale d'Insertion.

Dans un deuxième temps, sont examinés les axes transversaux de ces volets : l'axe politico-institutionnel et l'axe administratif et financier. Ces axes, communs à tous les volets, énoncent donc des revendications transversales aussi bien liées à l'ISP qu'à l'ESI.

Enfin, fédération patronale oblige, la FeBISP a regroupé, dans des encarts spécifiques, toutes ses revendications concernant les relations sociales et le personnel.

Chaque volet thématique, chaque axe transversal et les encarts patronaux adoptent une structure de présentation identique : après une contextualisation des sujets abordés, ce mémorandum liste les revendications et les propositions précises que les membres de la FeBISP formulent en les regroupant par thématique.



# 1. Volet politiques de l'Emploi

L'accès à l'emploi durable et de qualité des publics accueillis par les Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle (OISP) est conditionné par un accompagnement de qualité pour tous les travailleurs sans emploi (TSE) bruxellois.

## 1.1. Un droit à une véritable politique d'accompagnement pour les TSE bruxellois

### 1.1.A. L'accompagnement distinct du contrôle

Les professionnels de l'Insertion SocioProfessionnelle (ISP) sont confrontés quotidiennement aux problèmes engendrés par la politique d'activation des chômeurs. L'Accord de coopération entre l'Etat fédéral, les Régions et les Communautés, relatif à l'accompagnement et au suivi actifs des chômeurs de juin 2013, vise l'augmentation et l'intensification des mesures d'activation et de contrôle. Ces procédures répondent à la logique quantitative des pouvoirs publics mais ne concourent pas vraiment à l'intérêt des TSE, notamment des plus fragilisés, qui constituent la majorité du public accueilli dans le dispositif d'ISP. Fort d'une expérience de plus de deux décennies, le secteur de l'ISP se positionne en faveur d'accompagnements de qualité sur base volontaire, garants d'une véritable insertion à long terme des TSE. La régionalisation des matières liées à l'emploi risque de confondre les rôles de contrôle et d'accompagnement. Or, la confiance du public vis-à-vis des travailleurs qui s'occupent de leur formation et de leur accompagnement, qu'il s'agisse du secteur public ou du secteur associatif, est indispensable pour mener à bien le processus. Les informations qui permettent de récolter les données personnelles concernant le public sont indispensables pour l'accompagnement mais ne doivent pas être instrumentalisées à des fins de contrôle. Elles doivent rester un moyen de mobilisation du secteur, tant pour les opérateurs que pour les organismes d'intérêt public, et doivent faire l'objet d'une évaluation constructive à la lumière des expériences de chacun.

### 1.1.B. L'accompagnement de tous les TSE

Près de 80% des TSE en demande d'accompagnement ou de formation à Bruxelles peuvent être jeunes, infrascolarisés, infraqualifiés, primo-arrivants, en chômage de longue, voire de très longue durée, âgés de plus de 40 ans et soumis aux procédures de contrôle jusqu'à 52 ans, ou encore, des personnes

« non-orientables » (les MMPP désignant des personnes souffrant de problématiques d'ordre Médical, Mental, Psychique et/ou Psychiatrique). L'ISP refuse la catégorisation des TSE qui consiste à définir une catégorie de manière non objective et qui place les TSE sur une voie sans issue. Il s'agit là purement et simplement de nier leur droit à l'accompagnement.

### 1.1.C. Un accompagnement de qualité avec une méthodologie appropriée

A pluralité de profils, dénominateur commun : l'accompagnement des TSE doit donc être spécifique, diversifié et ouvrir des horizons. Les OISP revendiquent de pouvoir travailler avec une méthodologie construite et développée en tenant compte des spécificités des profils et des situations socioéconomiques des publics visés. Celle-ci passe par la valorisation des différentes étapes, formes et finalités de l'accompagnement. Un travail d'accompagnement de qualité comprend la recherche de formation et d'emploi, mais aussi la prise en charge d'un travail de remotivation, dont les actions de soutien pour la récupération de droits sociaux ou la recherche de logement, peuvent s'avérer des étapes intermédiaires indispensables. Le travail social est un volet important des processus d'ISP.

### 1.1.D. Un parcours d'insertion sécurisant

Il est tout aussi essentiel que les TSE soient considérés comme acteurs de leur parcours d'insertion et restent au centre du dispositif. Or, contraints d'accepter des contrats précaires, de rechercher et fournir des preuves de leur recherche d'emploi, de faire face à la concurrence sur le marché de l'emploi, les TSE sont entraînés dans une spirale insécurisante. L'accompagnement individuel risque de glisser vers une individualisation de la responsabilité du TSE et une psychologisation des problèmes collectifs. Pour être sécurisant, un parcours d'insertion doit être souple et allier les possibilités d'orientation professionnelle, de formation et de recherche d'emploi.

**→ Pour mener une véritable politique d'accompagnement de qualité pour tous les TSE bruxellois, la FeBISP revendique :**

- La séparation claire du contrôle et de l'accompagnement des TSE.
- L'accompagnement de qualité pour tous les TSE avec un droit à une méthodologie appropriée.
- La garantie pour chaque TSE d'être valorisé dans un parcours d'insertion sécurisant.
- Dans le cadre de l'Ordonnance de 2008 et de ses (futurs) Arrêtés d'application, le renforcement des Missions Locales comme structures locales d'accompagnement<sup>8</sup>.

## 1.2. Des emplois durables et de qualité pour les TSE bruxellois

### 1.2.A. Lutter contre la surqualification à l'embauche

Le niveau de qualification des TSE bruxellois évolue depuis plusieurs dizaines d'années, ce qui en fait une réalité réjouissante et encourageante. Cependant, lorsqu'elle est couplée à une situation de chômage structurel, cette situation entraîne des effets pervers tels que la surqualification à l'embauche. Il y a dix ans, les études réalisées en Région de Bruxelles-Capitale<sup>9</sup> mettaient en évidence cette pratique. Depuis, la raréfaction de la part d'emplois disponibles et la politique d'activation conduisent des TSE à accepter un travail dont les qualifications requises (et parfois les conditions d'emploi) sont en deçà de leur niveau de qualification. Cette situation est partagée par une part importante de la population active occupée. En 2010 par exemple, les taux de surqualification des travailleurs variaient, selon les lieux de naissance des personnes, entre 20,30% et 35,10%.

Une récente publication de l'Observatoire bruxellois pour l'Emploi identifie ce phénomène comme un des facteurs contribuant au taux de chômage élevé qui caractérise les jeunes à Bruxelles. Bien que la perspective soit marquée par la mise en lumière de l'emploi (et du non-emploi) des jeunes, avec notamment la perspective du dispositif « Garantie pour la Jeunesse », il ne faut pas oublier que les autres catégories de travailleurs sont également concernées par la surqualification à l'embauche. De fait, ce processus de surqualification en cascade exclut, in fine, les travailleurs les moins qualifiés.

**→ Pour que les recrutements se fassent en cohérence avec les qualifications nécessaires à la réalisation du travail, la FeBISP revendique une protection des emplois pour des personnes peu qualifiées et, plus particulièrement :**

- La suppression des mesures actuelles qui favorisent la surqualification à l'embauche telles que l'assouplissement des critères définissant ce qu'est un emploi convenable.
- La sensibilisation des acteurs de l'emploi et particulièrement des employeurs à ne pas agir en faveur d'une surqualification à l'embauche.
- La mise en place d'un vrai testing adapté aux publics peu qualifiés<sup>10</sup> en Région de Bruxelles-Capitale.



<sup>8</sup> Voir, à ce sujet, le Livre Blanc des Missions Locales, paru en 2013 et disponible sur le site de la FeBISP : [www.febisp.be](http://www.febisp.be).

<sup>9</sup> Rapport 2013 du Conseil Supérieur de l'Emploi, SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, juillet 2013, p. 96 .

<sup>10</sup> En s'inspirant par exemple de la méthode IOD : « Créée au début des années 80, la méthode IOD (pour intervention sur les offres et les demandes d'emploi) consiste à aider des demandeurs d'emploi en difficulté à accéder à des emplois durables dans des entreprises classiques. L'association prospecte d'abord des employeurs potentiels, sur des métiers qui intéressent la personne. Comme l'hypersélectivité conduit les entreprises à rencontrer des difficultés de recrutement et à enregistrer un turn-over excessif de la main-d'œuvre, un certain nombre d'entre elles acceptent de passer par l'association pour les recrutements qui concernent les postes peu ou pas qualifiés. » ([http://www.alternatives-economiques.fr/la-methode-iod-parie-sur-un-acces-d\\_fr\\_art\\_719\\_37024.html](http://www.alternatives-economiques.fr/la-methode-iod-parie-sur-un-acces-d_fr_art_719_37024.html)).

## 1.2.B. Lutter contre les discriminations à l'embauche

Les lois de 1981 et de 2007 visent la lutte contre la discrimination sur base de plusieurs critères protégés tels que l'âge, le sexe, l'origine ethnique... Pourtant, des études et expériences (notamment par « testing ») nous rappellent combien cette réalité polymorphe demeure :

- Indépendamment des caractéristiques socio-démographiques, les personnes nées en dehors de l'Union européenne (UE) présentent un taux d'emploi systématiquement plus faible que les autres travailleurs. Ainsi, le lieu d'origine détermine autant que le niveau d'éducation, la probabilité d'être en emploi.
- De même, toute chose égale par ailleurs, le fait d'être une femme, éloigne aussi les travailleuses de l'emploi.
- La surqualification, lorsqu'elle est pratiquée, représente également une forme de discrimination.

Certaines personnes cumulent les facteurs discriminant à l'embauche. Ainsi, plus d'un tiers des personnes originaires d'un pays autre que l'UE, occupent un emploi qui ne correspond pas à leur niveau d'étude, la logique de l'activation ayant tendance à favoriser la surqualification.

### → Pour un marché du travail moins discriminant, la FeBISP revendique :

- L'assurance que les textes réglementaires visant à lutter contre la discrimination à l'embauche soient mis en œuvre par les employeurs privés et publics.
- L'examen systématique par l'autorité compétente des demandes de reconnaissance ou d'équivalence de diplômes obtenus dans le cadre d'études réalisées à l'étranger.

## 1.3. Des aides à l'emploi accessibles, cohérentes et réellement incitatives

### 1.3.A. Maintenir, simplifier et rendre cohérentes les mesures actuelles d'aides à l'emploi

Le dispositif ACS<sup>11</sup> constitue un soutien indispensable de la Région bruxelloise à toute une série d'opérateurs actifs dans tous les domaines sociaux. Outre le fait qu'il offre concrètement des emplois bruxellois pour des associations bruxelloises, il a permis un meilleur déploiement des politiques sociales en Région de Bruxelles-Capitale. C'est particulièrement vrai pour les secteurs de l'ISP et de l'ESI. On dénombre plus de 450 travailleurs dans les secteurs de l'Insertion SocioProfessionnelle (ISP) et de l'Economie Sociale d'Insertion (ESI) sous statut ACS, ce qui représente une part importante des emplois des deux dispositifs. Dans ces deux secteurs, un socle d'emplois structurels a donc été constitué par cette voie et représente l'épine dorsale du financement de la force de travail. Il s'agira donc de gérer avec prudence et concertation la révision prévue dans le cadre de la régionalisation afin de ne pas fragiliser notre secteur.

### → Pour une amélioration et un renforcement du dispositif ACS, la FeBISP revendique :

- La simplification des types de primes existantes.
- L'harmonisation de ces primes sur base du coût salarial réellement payé en fonction des conditions barémiques des Commissions paritaires.
- Le maintien de réduction des cotisations ONSS pour l'ensemble des postes.
- La simplification administrative pour la gestion des demandes et des conventions en cours.
- La simplification des conditions d'accès aux postes ACS.
- La souplesse dans les fonctions attribuées pour ces postes ACS afin d'assurer une gestion dynamique des équipes et le maintien de la qualité du service.
- Le maintien des conventions et des contrats à durée indéterminée.
- Une clarification des conditions d'octroi des postes ACS, en fonction des besoins prioritaires pour les volets formation et accompagnement et en concertation avec les Ministres de tutelle des dispositifs et les secteurs concernés.

<sup>11</sup> ACS, pour Agent Contractuel Subventionné, dispositif de soutien à l'emploi dans le cadre des Programmes de résorption du chômage (<http://www.febisp.be/view/fr/RCT/Outils/A/ACS.html>).

Les mesures SINE<sup>12</sup> et ACTIVA<sup>13</sup> sont des programmes d'emploi, accessibles respectivement aux personnes peu qualifiées et aux personnes présentant une durée d'inoccupation élevée. Dans les deux cas, l'employeur bénéficie d'une réduction de cotisation ONSS et une allocation de travail est accordée au travailleur. Ces mesures sont régionalisées dans le cadre de la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat.

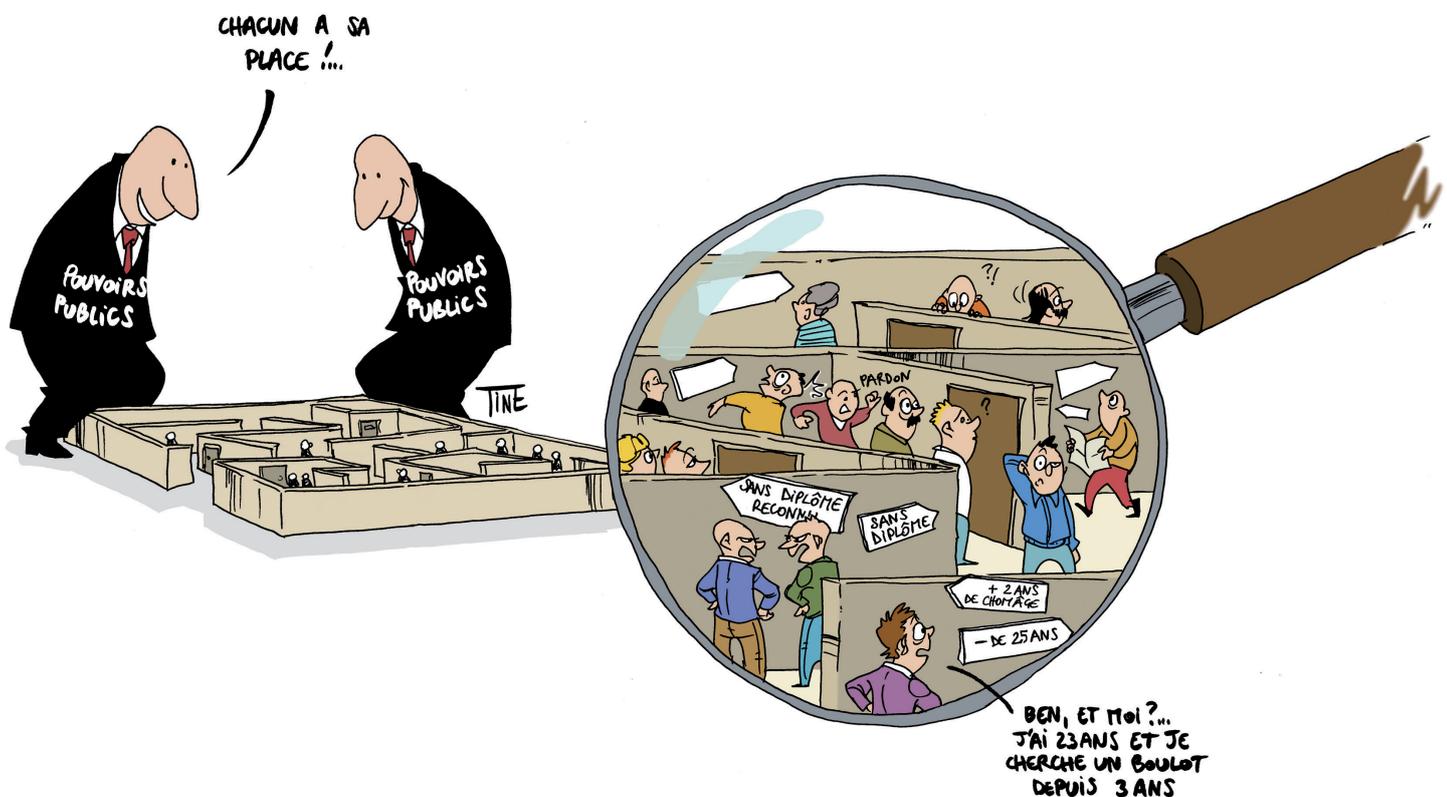
Les secteurs ISP et ESI offrent des opportunités d'emploi pour les travailleurs bénéficiant de ces mesures. C'est plus particulièrement vrai pour le secteur de l'ESI, où une part significative des emplois pour les publics-cibles, bénéficie des mesures SINE et ACTIVA. D'autre part, ces mesures sont largement utilisées par les entreprises classiques. Si cela permet d'offrir des emplois à durée déterminée à des personnes peu qualifiées ou sans emploi depuis une longue période, les contrats de travail sont trop peu souvent prolongés par un contrat « normal ».

→ Dans la phase de transfert des compétences, la FeBISP revendique :

- Le maintien des mesures SINE et ACTIVA.
- Une simplification administrative pour les dossiers d'obtention de ces mesures.

→ A terme, la FeBISP revendique :

- Une harmonisation et une simplification des mesures d'aides à l'emploi.
- La priorité d'accès à ces mesures pour les travailleurs peu qualifiés.
- L'obligation pour les employeurs du secteur marchand, bénéficiant de ces mesures, d'engager le travailleur dans les liens d'un contrat de travail pendant une période équivalente au bénéfice de la mesure.



<sup>12</sup> SINE, pour Sociale Inschakelingseconomie (<http://www.febisp.be/view/fr/RCT/Outils/S/Sine.html>).

<sup>13</sup> <http://www.febisp.be/view/fr/RCT/Outils/A/Activa.html>.

Les entreprises actives en ESI créent des emplois pour les Bruxellois peu qualifiés tout en développant des activités économiques et en offrant des services utiles à la société. Aujourd'hui, ce secteur compte 88 projets qui soutiennent 1.500 emplois pour des profils peu qualifiés. Pour ce faire, ces structures utilisent les mesures d'aides à l'emploi dont, pour une part importante, les « Articles 60 majorés Economie Sociale<sup>14</sup> » : une mesure qui permet, chaque année, de mettre à l'emploi 980 Bruxellois peu qualifiés. Il s'agit d'un mécanisme par lequel le Gouvernement fédéral met à disposition des CPAS des postes de travail réservés aux allocataires sociaux. Cela permet aux CPAS de créer des emplois en leur sein ou dans les associations actives en Economie Sociale (ES). Depuis 2013, la mesure repose désormais sur un budget et non plus sur un nombre de postes de travail. Un changement de logique qui entraîne, selon nos estimations, une diminution de 20% des postes disponibles à répartir parmi les 19 CPAS bruxellois.

**→ Pour la garantie d'un maintien des services d'ESI aux Bruxellois, la FeBISP revendique :**

- La garantie de l'attribution des emplois « Articles 60 majorés Economie Sociale » aux allocataires sociaux peu qualifiés.
- Le maintien de la mesure attribuant des postes de travail dans les entreprises d'économie sociale, avec une priorité pour les structures reconnues en ESI.
- La possibilité de prévoir un minimum d'heures de formation durant la période du contrat « Articles 60 majorés Economie Sociale ».

Souvent nés dans le giron des Missions Locales pour les projets bruxellois francophones, les programmes PTP<sup>15</sup> ont pour objectif de remettre au travail, pour deux années maximum et dans le cadre d'un vrai contrat de travail, des TSE peu qualifiés. Les projets PTP leur permettent d'acquérir une expérience valorisable sur le marché régulier de l'emploi. Les postes PTP s'adressent aux TSE ayant moins de 30 ans au moment de l'entrée en service et possédant au maximum le diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Les programmes PTP visent principalement

les structures dont le programme d'actions est orienté vers l'apprentissage de compétences professionnelles suffisantes pour prétendre à occuper des fonctions critiques ou économiquement porteuses en Région de Bruxelles-Capitale. Aux Missions Locales s'ajoutent les Initiatives Locales de Développement de l'Emploi (ILDE) et les Entreprises d'Insertion (EI) pour leur public-cible comme employeurs potentiels des travailleurs PTP. Outre l'allègement des cotisations patronales et l'allocation d'insertion versée aux travailleurs, la Région de Bruxelles-Capitale met à disposition des promoteurs de projets un poste ACS d'encadrement par équipe constituée de quatre travailleurs PTP.

**→ Pour garder les spécificités des projets PTP, la FeBISP revendique :**

- Une augmentation du nombre de postes PTP à Bruxelles, notamment comme public-cible des ILDE et EI.
- La mise en place d'un encadrement adéquat des postes PTP, notamment par l'augmentation du nombre d'encadrants.
- Le financement structurel de la formation de tous les travailleurs PTP.
- Une simplification administrative pour les dossiers d'obtention et de gestion de cette mesure.

<sup>14</sup> [http://www.febisp.be/view/fr/RCT/Outils/A/Article\\_60\\_majore\\_ES.html](http://www.febisp.be/view/fr/RCT/Outils/A/Article_60_majore_ES.html).

<sup>15</sup> PTP, Programme de transition Professionnel ([http://www.febisp.be/view/fr/RCT/Outils/P/PTP\\_2.html](http://www.febisp.be/view/fr/RCT/Outils/P/PTP_2.html)).

## 2. Volet politiques de la Formation professionnelle

La formation professionnelle a montré toute sa pertinence depuis plus de vingt ans. Cependant, pour continuer son travail dans la même logique en s'adaptant à l'évolution constante des populations concernées et du marché de l'emploi, une série de conditions sont indispensables.

### 2.1. Une offre de formation renforcée et fluidifiée

#### 2.1.A. Augmenter l'offre de formation dans le dispositif d'Insertion SocioProfessionnelle (ISP)

L'importance de l'évolution démographique bruxelloise (et son impact à long terme) ainsi que l'augmentation, liée notamment à la crise économique, du nombre de travailleurs sans emploi (TSE) nécessitent de poursuivre la dynamique d'accroissement de l'offre de formation et, notamment, de l'offre d'Insertion SocioProfessionnelle (ISP) au niveau du nombre de places disponibles et au niveau des moyens financiers. Pour les TSE dont la qualification correspond aux critères du public ISP (niveau de scolarisation inférieur au CESS), il est en effet crucial qu'ils puissent bénéficier d'une action de formation répondant à leurs besoins spécifiques.

Sur ce point, même si les places de formation en ISP ont très légèrement augmenté au cours de cette législature, le nombre croissant de TSE bruxellois infrascolarisés et, parallèlement, le renforcement de la politique d'activation (qui les pousse notamment vers les Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle (OISP) nécessitent de poursuivre l'effort et de continuer à augmenter le nombre de places disponibles. En effet, à côté de cette activation accroissant contrôles, contraintes et sanctions, il devrait logiquement y avoir aussi un devoir public d'accroissement de l'offre de formation.

→ Pour que chaque TSE infrascolarisé puisse se former, la FeBISP revendique :

- Que le nombre de places de formation en ISP disponibles augmente d'au moins 50% au terme de la prochaine législature (soit 6.500 places contre environ 4.300 actuellement).
- Que les moyens financiers nécessaires, tant pour l'investissement que pour le fonctionnement, soient mis à la disposition des OISP pour assurer cette augmentation.
- Que cette augmentation concerne tous les différents types de formation ISP (formations en alphabétisation, formations de base, préformations, formations qualifiantes et formations par le travail).

#### 2.1.B. Permettre aux OISP de garder leur objectif de qualité

Cette augmentation de l'offre de formation dans le dispositif d'ISP ne doit toutefois pas se faire au détriment de la qualité. Il faut donc également permettre aux OISP de maintenir, voire d'améliorer, l'aspect qualitatif de leur travail.

Pour atteindre cet objectif, certaines conditions de natures différentes mais complémentaires, doivent être impérativement remplies.



**→ Pour qu'une insertion socioprofessionnelle de qualité soit possible, la FeBISP revendique :**

- Que l'inscription en formation se fasse sur base volontaire.
- Que les groupes de formation puissent être limités en nombre (une dizaine de personnes maximum).
- De permettre aux OISP d'utiliser des pédagogies adaptées à leurs formations et à leurs publics et de veiller à ce que le cadre organisationnel favorise l'évolution de celles-ci.
- Qu'un accompagnement pédagogique et social soit garanti de manière complémentaire tout au long du parcours d'insertion.

### 2.1.C. Sortir d'une logique d'appels à projets annuels ou ponctuels

L'offre de formation professionnelle, pour qu'elle puisse être tout à la fois renforcée et fluidifiée, nécessite également que les pouvoirs publics sortent de leur logique d'appels à projets. Si le chômage des Bruxellois peu scolarisés demande évidemment des solutions urgentes, c'est surtout un travail de longue haleine qu'il s'agit de mener.

Or, les pouvoirs publics ont choisi de développer leurs « partenariats » via des appels à projets récurrents (ceux conjoints Bruxelles Formation – ACTIRIS de type « convention emploi/formation ») ou ponctuels (de type « femmes rentrantes », « codes comportementaux », etc.). Si les appels à projets du premier type, sur base annuelle, fragilisent les acteurs de l'insertion en ne leur permettant pas de travailler sur le moyen ou le long terme, les appels à projets ponctuels « saucissonnent » les enjeux et permettent, au mieux, de répondre sporadiquement et de manière très limitée à certaines urgences.

**→ Pour permettre aux OISP de travailler dans la durée, la FeBISP revendique :**

- Que les pouvoirs publics limitent ou suppriment, à terme, le recours systématique aux procédures d'appels à projets thématiques.
- Que les appels à projets récurrents ne se fassent plus annuellement mais au minimum sur base triennale.

### 2.1.D. Renforcer les possibilités de formations innovantes

Les défis posés par la situation socioéconomique bruxelloise nécessitent que les pouvoirs publics octroient aux acteurs de l'ISP des marges de manœuvre pour innover et/ou mettre en place des projets pilotes. Renforcer les possibilités de formations innovantes semble donc plus que jamais indispensable. Cela doit pouvoir se faire tant au sein des Missions Locales qu'au sein des organismes de formation professionnelle.

**→ Pour développer ces possibilités de formations innovantes, la FeBISP revendique :**

- La mise en place d'une réflexion sur la définition même de ces formations afin de voir clairement sur quoi porte leur caractère novateur et ce, afin de faire évoluer leur champ d'application (caractère novateur des métiers, mais aussi de l'accès à certaines fonctions existantes).
- Que les pouvoirs publics soutiennent mieux financièrement les Missions Locales dans ce cadre.
- Que les pouvoirs publics leur assurent une réelle pérennité au-delà de la période d'expérimentation, sans le faire au détriment de formations existantes au sein des centres de formation ISP.
- La mise en place d'un cadre administratif et de décisions souples et adaptées au caractère novateur de ces initiatives et ce, tant vis-à-vis des besoins de la Région que des réalités locales.
- Pour les organismes de formation professionnelle, la possibilité de consacrer chaque année 1% de leur quota d'heures conventionnées pour tester de nouvelles formations.

## 2.2. Un parcours d'insertion stimulé et valorisé

### 2.2.A. Revaloriser le statut de « stagiaire en formation professionnelle »

Puisque dans les dispositifs d'ISP les stagiaires en formation occupent une place réellement centrale, la valorisation des parcours d'insertion passe logiquement en premier lieu par la revalorisation du statut de ces stagiaires. A cet égard, l'indemnisation actuelle (1 euro brut par heure de formation suivie - montant jamais indexé depuis 1987 !<sup>16</sup> - auquel il faut rajouter le remboursement des frais de transport entre le domicile et le centre de formation) est insuffisante.

**→ Pour revaloriser enfin l'indemnisation horaire des stagiaires en formation, la FeBISP revendique :**

- Que le montant de l'indemnisation horaire passe, au minimum, à 1,50 euros.
- Que ce montant soit indexé sur base de l'indice santé.

### 2.2.B. Reconnaître et valoriser les stages en ISP

C'est également pour faire pleinement droit à la notion même de parcours d'insertion qu'il est nécessaire de reconnaître et de valoriser les stages en ISP. En effet, à tous les niveaux du parcours d'insertion, la confrontation aux réalités du monde du travail est indispensable. Et cette immersion rendue possible par le stage est le meilleur moyen pour permettre aux usagers d'appréhender le monde du travail et d'acquérir une expérience professionnelle. Cet outil, qui n'est actuellement permis que pour les formations qualifiantes mais qui favorise l'insertion socioprofessionnelle, doit donc être étendu.

**→ Pour permettre aux stagiaires de se confronter aux réalités du monde du travail, la FeBISP revendique :**

- Que des stages d'immersion professionnelle puissent être organisés à tous les niveaux du parcours ISP.
- Que des moyens financiers supplémentaires soient octroyés pour organiser ces stages.
- Que les stages de finalisation professionnelle puissent être étendus à 350 heures.

### 2.2.C. Augmenter les capacités d'accueil des enfants en bas âge des stagiaires en formation

A côté de cette revalorisation quantitative, il est également nécessaire d'augmenter les capacités d'accueil des enfants en bas âge des stagiaires en formation et des personnes accompagnées par les Missions Locales. Si les dispositifs actuels (la Maison d'enfants d'ACTIRIS et son réseau de crèches bruxelloises partenaires ou encore des solutions de garde proposées par certains OISP) ont le mérite d'exister, leur capacité effective d'accueil est encore trop limitée. Comment entamer et poursuivre une formation ou un processus d'orientation socioprofessionnelle lorsqu'aucune solution durable de garde d'enfants n'est possible ?

**→ Pour permettre aux parents d'enfants en bas âge d'effectuer sereinement leur formation ISP, la FeBISP revendique :**

- Que les structures d'accueil existantes soient renforcées.
- Que de nouvelles structures d'accueil soient créées.

### 2.2.D. Renforcer et valoriser les possibilités de passerelles et de filières de formation

Le terme même de « parcours d'insertion » indique la possibilité de construction progressive, par étape, de ce trajet d'insertion. Certaines formations débouchent en effet naturellement sur d'autres, qu'elles soient organisées en filières (au sein du même centre de formation ou entre OISP) ou en passerelles (avec d'autres acteurs).

**→ Pour permettre aux stagiaires de construire avec cohérence leur parcours d'insertion, la FeBISP revendique :**

- Que les pouvoirs publics renforcent et valorisent les possibilités de passerelles et de filières de formation.
- Que cette valorisation se traduise logiquement via une certaine souplesse administrative pour organiser ces filières et passerelles.
- Que cette valorisation se traduise matériellement par un financement des activités de coordination au sein des OISP pour développer leur construction.

<sup>16</sup> 40 francs belges en 1987 (montant indiqué dans l'Arrêté de la Communauté française du 12 mai 1987 relatif à l'octroi de certains avantages aux stagiaires qui reçoivent une formation professionnelle) valent en janvier 2014, après conversion et calcul de l'indexation, pas moins de 1,73 euros...

### 2.2.E. Favoriser les possibilités de validation et de certification des compétences

Dans un contexte socioéconomique difficile où il est d'autant plus essentiel pour le stagiaire en formation de pouvoir faire reconnaître ses compétences, la FeBISP souhaite que les stagiaires puissent faire certifier et valider leurs compétences. En l'absence de reconnaissance officielle des certificats remis aux stagiaires à la fin de leur formation, il est clair que faire certifier et pouvoir valoriser les compétences acquises constituent de réelles opportunités pour les TSE. Que ce soit pour reprendre une formation ou des études, pour accéder à la fonction publique ou encore pour atteindre un niveau barémique supérieur lorsqu'ils (re) travailleront.

**→ Pour permettre aux stagiaires de faire reconnaître leurs compétences pour mieux les valoriser, la FeBISP revendique :**

- Qu'une véritable certification soit reconnue et adaptée aux usagers.
- Que, très concrètement, les stagiaires ayant réussi une formation qualifiante dans un métier validé par le Service Francophone des Métiers et des Qualifications (SFMQ) puissent obtenir automatiquement une certification de leurs compétences (via, par exemple, un Titre de compétences délivré par le Consortium de Validation des Compétences).
- Que les démarches pour les reconnaissances ou les certifications via la Promotion sociale soient facilitées.
- Que les procédures de validation et/ou de certification soient adaptées aux publics ISP (procédures centrées sur la pratique et/ou l'oral).

## 2.3. Une démarche pédagogique adaptée

### 2.3.A. Respecter la liberté pédagogique et l'autonomie d'action des OISP

Parce que l'utilisateur est au centre du dispositif d'ISP et parce que, de ce fait, les démarches pédagogiques proposées occupent une place essentielle dans ce dispositif, il est fondamental que les pouvoirs publics respectent la liberté pédagogique et l'autonomie d'action des OISP. Si cette liberté est actuellement globalement respectée, elle pourrait cependant

être mise à mal par des politiques de formation professionnelle de plus en plus normées. Or, les acteurs de l'insertion, qui cherchent à s'adapter aux stagiaires et à leur environnement, ne peuvent pas travailler dans des moules préétablis trop contraignants.

**→ Pour permettre aux OISP de garder « l'approche globale de la personne » au cœur de leur travail, la FeBISP revendique :**

- Que soit garanti le respect de cette liberté pédagogique et de ce droit à l'initiative associative.
- Que ces pratiques pédagogiques et leurs évolutions soient reconnues et valorisées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche référentielle.

### 2.3.B. Mieux valoriser la démarche d'éducation permanente en ISP

La dimension d'éducation permanente fait partie intégrante du processus d'insertion en permettant aux stagiaires de s'approprier les outils d'une citoyenneté critique. Cette dimension doit constituer un objectif politique et social aussi important que l'acquisition de compétences professionnelles, surtout pour des personnes trop souvent considérées comme étant en marge de la société. Cette valorisation de la démarche d'éducation permanente en ISP, que nous demandons avec nos homologues wallons de l'Interfédération, est en effet cruciale pour favoriser la réussite du processus d'insertion.

**→ Pour que l'insertion sociale et professionnelle permette également l'exercice d'une citoyenneté critique, la FeBISP revendique :**

- Une meilleure reconnaissance et un financement de cette démarche d'éducation permanente afin d'avoir les moyens de concrétiser et de mieux développer cet axe important du travail d'insertion socioprofessionnelle.
- Des actions d'éducation permanente puissent être intégrées et valorisées dans des actions de formation dans le cadre du Décret Education permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

### 2.3.C. Favoriser l'utilisation, par les stagiaires ISP, de l'équipement des Centres de Référence Professionnelle, des Centres de Technologies Avancées et des futurs Pôles de compétence

La mise en place, dans la Région bruxelloise, de Centres de Référence Professionnelle<sup>17</sup> et de Centres de Technologies Avancées permet d'offrir un accès à des équipements de pointe aux TSE et aux travailleurs. De même, a été récemment annoncée la future mise sur pied de Pôles de compétence regroupant en un même lieu, l'ensemble de l'offre de formation d'un secteur donné. Comme ces Centres et ces Pôles constituent – et constitueront de plus en plus – des lieux stratégiques d'interface entre les acteurs de l'emploi et de la formation, il est essentiel que les OISP puissent nouer des partenariats opérationnels et stratégiques avec ces acteurs importants.

→ Pour que les stagiaires puissent disposer d'une infrastructure équipementière de qualité, la FeBISP revendique :

- Que les OISP puissent avoir un accès plus facile aux Centres de Référence Professionnelle et aux Centres de Technologies Avancées.
- Que les OISP puissent avoir un accès garanti aux futurs Pôles de compétence.
- Que des partenariats structurels entre ces acteurs et les OISP puissent être reconnus et valorisés.

## 2.4. Un accompagnement des stagiaires accentué et amplifié

### 2.4.A. Renforcer les dispositifs d'accompagnement en ISP et reconnaître leur nécessité croissante

L'accompagnement socioprofessionnel des stagiaires est un élément crucial de la réussite des parcours d'insertion, de l'accueil jusqu'au suivi pour la recherche d'emploi. Or, l'augmentation du nombre de personnes faisant appel aux dispositifs d'insertion (due en partie aux politiques d'activation) et l'aggravation des difficultés que rencontrent les usagers (liée sans aucun doute à la précarisation grandissante des couches

les plus pauvres de la population) font que le besoin d'accompagnement individuel des usagers ne cesse de s'accroître. Si cet accompagnement a été reconnu et est en partie financé, il reste cependant des points à améliorer afin de pouvoir passer à une réelle politique d'accompagnement.

→ Pour que les stagiaires puissent être accompagnés dans leurs parcours d'insertion, la FeBISP revendique :

- Que la capacité d'accompagnement des OISP soit consolidée en augmentant le volume d'heures d'accompagnement et en finançant leur coût réel.

### 2.4.B. Mieux reconnaître et valoriser le travail d'accueil et d'orientation de tous les TSE avant leur éventuelle inscription en formation

Il semble nécessaire, aujourd'hui plus que jamais en cette période où une pression accrue est mise sur les TSE, de valoriser le travail d'accueil effectué au sein des OISP. Si les personnes qui font appel aux acteurs de l'insertion sont de plus en plus nombreuses, beaucoup d'entre elles n'intégreront finalement pas le dispositif et seront (ré)orientées durant la phase d'accueil. Ce travail effectué avec ces candidats peut être long et n'est pas valorisable auprès des pouvoirs publics. Or, cette phase d'accueil est indispensable car elle constitue la porte d'entrée vers le dispositif d'ISP<sup>18</sup>.

→ Pour que chaque TSE puisse être véritablement accueilli par les OISP, la FeBISP revendique :

- Que cette phase d'accueil et de réorientation des candidats (qu'ils soient retenus ou (ré)orientés) soit renforcée et correctement financée.



<sup>17</sup> CDR Construction, IRIS TECH+, EVOLIRIS asbl, Horeca Be Pro, IRIS TL et beezy.brussels.

<sup>18</sup> Signalons aussi ici que, symétriquement au travail d'accueil, le travail de sortie des stagiaires est également très important car il s'agit alors de pouvoir les aider, dans la durée, à favoriser leur transition vers l'emploi ou vers une autre formation.

### 2.4.C. Renforcer les dispositifs d'orientation socioprofessionnelle

Les dispositifs d'orientation socioprofessionnelle sont au cœur de tout le processus d'insertion et constituent pour certains OISP l'essence même de leurs activités. Tel est le cas notamment des Missions Locales et de leurs modules de détermination (généraliste et ciblée). Ces modules, comme les autres dispositifs d'orientation proposés par nos membres, portent leurs fruits mais font face à une demande sans cesse croissante. Ce besoin d'orientation socioprofessionnelle est d'autant plus crucial qu'il concerne logiquement les jeunes TSE (tranche d'âge faisant actuellement l'objet d'une priorité politique) et que, en amont, l'enseignement obligatoire semble connaître de plus en plus de difficultés pour mener à bien ce nécessaire travail d'orientation.

→ Pour que chaque TSE puisse trouver des ressources pour s'orienter efficacement, la FeBISP revendique :

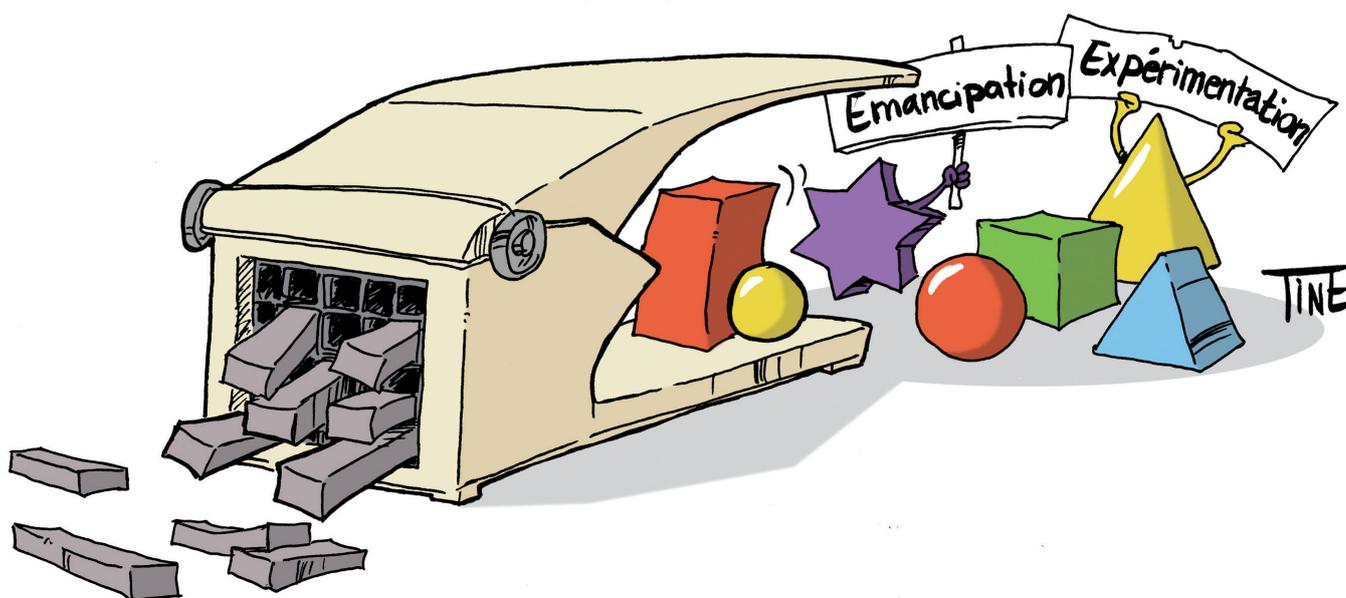
- Que ces dispositifs d'orientation socioprofessionnelle soient renforcés, correctement financés et ouverts à des approches pédagogiques novatrices.

### 2.4.D. Valoriser l'aspect social inhérent à tout travail d'insertion socioprofessionnelle

L'ISP étant de plus en plus pensée par les pouvoirs publics dans une vision restreinte et utilitariste tenant uniquement compte du volet « emploi », l'aspect social semble donc souvent considéré comme accessoire. Or, cet aspect du travail d'insertion est non seulement indispensable pour mener à bien ce volet « emploi » (c'en est même une condition de possibilité essentielle) mais il constitue également et surtout un objectif à part entière.

→ Pour que l'aspect social des métiers de l'insertion soit enfin valorisé, la FeBISP revendique :

- Que l'aspect social du travail d'insertion soit mieux reconnu, financé et pris en compte.



# 3. Volet Economie Sociale d'Insertion

L'Economie Sociale d'Insertion (ESI) s'est réellement développée depuis 2004, grâce à la volonté d'entrepreneurs sociaux et avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale. Son existence est un véritable atout pour la Région en tant qu'alternative originale, tant du point de vue de l'insertion des travailleurs sans emploi (TSE), que de celui d'une activité économique réalisée par des Bruxellois et au service des Bruxellois.

## 3.1. L'Economie Sociale : l'existence d'une réelle alternative

L'Economie Sociale (ES) est « un jugement de valeur contre les pratiques marchandes destructrices de la société, une prise de position forte en rupture avec le capitalisme<sup>19</sup> ». Les organisations de l'ES se sont construites sur base d'une opposition aux deux géants de l'économie classique : le secteur privé et le secteur public. Il s'agit de construire au quotidien une alternative au modèle dominant :

- Non capitaliste : au sein de l'économie capitaliste, les bénéfices ou les surplus sont distribués aux investisseurs. A contrario, en ES, les bénéfices sont affectés à l'activité et donc à ceux pour qui elle existe.
- Non étatique : les institutions étatiques sont sous l'autorité publique. A contrario, en ES, les décisions sont souvent prises par l'assemblée générale.

Le Conseil Wallon de l'Economie Sociale (CWES) a fait en 1990 une proposition qui a fait école et qui synthétise les deux approches : « *L'économie sociale regroupe les activités économiques exercées par des sociétés principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants :*

1. Finalité de service aux membres et à la collectivité plutôt que de profit.
2. Autonomie de gestion, obtenue notamment par une recherche de ressources (financières et humaines) et d'efficacité leur permettant d'assurer leur continuité et leur viabilité, et de ne pas dépendre exclusivement des pouvoirs publics.
3. Processus de décision démocratique.
4. Primauté du travail sur le capital dans la répartition des revenus. »

### → Pour une politique de l'ES, la FeBISP revendique :

- Le développement par la Région de Bruxelles-Capitale, en concertation avec le secteur, d'une vision de l'ES comme modèle de développement en y incluant l'ESI.
- L'adoption par la Région de Bruxelles-Capitale d'une Politique économique qui reconnaisse l'ES dans sa dimension alternative, quelle que soit la finalité poursuivie : l'ES pourrait ainsi devenir une compétence à part entière au sein de laquelle l'ESI aurait une place particulière étant donné sa finalité de mise à l'emploi.
- Le développement d'outils et de mécanismes propres à l'ES dans son sens le plus large et créer un réseau important d'entreprises s'inscrivant en économie sociale :
- Renforcer les moyens humains et techniques de l'Administration régionale et de Brusoc.<sup>20</sup>
- Créer une cellule stable entièrement consacrée à l'ES au sein de l'Administration régionale en lui donnant les moyens de travailler de manière transversale.
- La reconnaissance et le financement structurel du travail des Agences-conseil et des Fédérations en ES.
- La création d'un centre de documentation et de statistiques de l'ES en lien avec l'Observatoire de l'Economie Sociale développé au départ de la Concertation des organisations représentatives de l'Economie Sociale (ConcertES).

<sup>19</sup> ARNSPERGER Ch., *Le « social » dans l'économie sociale. Pour une nouvelle radicalisation.* In la revue nouvelle janvier-février 2007/n°1-2.

<sup>20</sup> Acteur de l'économie locale et sociale, Brusoc intervient auprès des indépendants, de petites entreprises et dans des projets d'économie sociale.

La spécificité de l'ESI ne repose pas sur la création d'emplois (l'économie classique le fait également), mais sur un modèle complet d'ESI. Il s'agit donc d'acteurs à but non lucratif qui s'impliquent concrètement dans un problème collectif régional : la remise à l'emploi de TSE peu qualifiés. Ils s'appuient sur une vision stratégique globale reposant sur une organisation du travail, une méthodologie, un public spécifique et un modèle économique.

### 3.2. Garantir un cadre législatif cohérent pour les acteurs de l'ESI

Les conditions pour renforcer et améliorer la place et le dynamisme de l'ESI, passent entre autres par un cadre de reconnaissance et de financement adapté, en cohérence avec les politiques économiques et d'emploi de la Région, mais tenant compte aussi de la réalité et des besoins des acteurs de terrain. Fin 2012, une nouvelle Ordonnance a été votée par le Parlement de la Région bruxelloise. Les Arrêtés d'application sont en cours de rédaction. Malheureusement, l'Ordonnance s'avère trop floue, trop éloignée des réalités de terrain et ne peut pas être, en l'état, un support suffisant pour le développement d'une politique de formation, d'insertion et d'emploi. Le projet d'Arrêté ne permet pas de préciser l'Ordonnance pour en faire un véritable outil de développement économique et social.

#### → Pour soutenir réellement le développement de l'ESI, la FeBISP revendique :

- Des critères d'agrément cohérents avec l'esprit de l'Ordonnance et non contradictoires.
- Des moyens financiers à la hauteur de ce que la nouvelle Ordonnance prévoit, tant pour les Initiatives Locales de Développement de l'Emploi (ILDE) et les Entreprises d'Insertion (EI) existantes que pour les nouveaux projets.
- Des conditions d'éligibilité au statut de public-cible qui tiennent mieux compte des réalités.
- Des critères d'évaluation qui ne se limitent pas à la mise à l'emploi après le passage par une structure d'ESI.
- L'élaboration d'une Ordonnance pour préciser le rôle, les missions et le financement des Agences-conseil.
- Une représentation des acteurs de l'ESI qui tienne mieux compte de leur poids et de leur organisation.

### 3.3. Développer de l'emploi de qualité pour les personnes peu qualifiées

En Région de Bruxelles-Capitale pour l'année 2012, les personnes peu qualifiées représentaient près de 30% de la population active, alors que la moyenne nationale se situe à 14%. Parmi les TSE bruxellois, les personnes peu qualifiées représentaient en 2012 plus de 85% (y compris les 38,5% de personnes dont les études ne sont pas reconnues).

C'est parce que le marché de l'emploi n'offrait pas suffisamment d'opportunité aux TSE peu qualifiés et que les pouvoirs publics, parce qu'ils accompagnent le plus grand nombre, ne pouvaient pas prendre en charge l'accompagnement de tous les TSE, que l'ESI a vu le jour.

Ces organismes offrent ainsi des emplois pour celles et ceux qui ont peu de perspectives d'emploi dans l'économie classique, essentiellement les personnes peu qualifiées ou sans emploi de longue durée. Les aides à l'emploi mises à disposition de l'ES sont essentiellement destinées à des catégories administratives : chercheurs d'emploi ou allocataires sociaux. Si les structures s'adressent principalement aux personnes issues de ces catégories, elles souhaitent également pouvoir accueillir, dans une certaine mesure, des hommes et des femmes qui en sont exclus, mais qui doivent faire face à des difficultés majeures en matière d'emploi : femmes rentrantes, personnes sans aucun revenu, sanctionnées du chômage, ex-détenus, primo-arrivants, etc. Désireux d'apporter une solution au chômage structurel bruxellois, ces organismes d'ESI font du travail une priorité. Il peut s'agir :

1. D'emplois de transition : destinés à donner une expérience professionnelle aux travailleurs du public-cible afin qu'ils trouvent plus facilement un emploi dans le marché classique.
2. D'emplois durables : destinés à offrir un travail stable au sein même de la structure d'ESI.

Force est de constater que les soutiens pour l'ESI dans notre Région ciblent principalement le développement d'emplois de transition. Ce positionnement n'est pas la volonté du secteur qui veut également développer des emplois durables pour les personnes peu qualifiées. Dans le contexte de chômage structurel et le manque de politiques de création d'emplois à Bruxelles et ailleurs, il est contre-productif de limiter l'ESI à de la transition. Au contraire, il faut élargir le secteur et lui laisser la possibilité de pérenniser des emplois. Cette alternative n'est viable qu'en intégrant les marchés solvables, c'est pourquoi, il est nécessaire de construire un modèle économique harmonieux.

**→ Pour l'insertion des personnes peu qualifiées au départ ou sans emploi depuis une longue durée, la FeBISP revendique :**

- La définition du public-cible souple et en accord avec les réalités du terrain.
- Des financements qui permettent de doubler le nombre de personnes engagées.
- Le soutien significatif au dispositif de l'ESI pour devenir un acteur à part entière de la politique d'Emploi en Région de Bruxelles-Capitale.
- De revoir la politique d'ESI afin d'intégrer ces différentes possibilités et permettre le développement de modèles différents, répondant tant à des besoins économiques que sociaux.

### 3.4. Former les personnes travaillant en ESI

En plus de créer des emplois, les structures d'ESI ont surtout un objectif de formation pour les travailleurs. Elles ont ainsi développé des méthodologies adéquates pour un public peu qualifié. L'emploi est d'ailleurs conçu comme un support pédagogique primordial au bon déroulement de la formation. Grâce à l'acquisition d'une expérience professionnelle et d'une formation professionnelle, les travailleurs sont mieux armés pour retrouver un travail auprès d'un employeur classique.

La formation de ces travailleurs est primordiale pour que leur insertion se fasse harmonieusement au sein du marché classique. De plus, ces personnes devant être formées durant leur temps de travail, les ILDE/EI ne sont pas aussi productives que les entreprises classiques. Enfin, il faudrait valoriser rapidement les compétences acquises, tout en luttant contre les préjugés et la discrimination dont les travailleurs du public-cible sont trop souvent victimes et de permettre une transition rapide.

**→ Pour former des personnes peu qualifiées ou sans emploi de longue durée, la FeBISP revendique :**

- L'investissement dans l'encadrement des travailleurs du public-cible.
- Le soutien de la mission de formation du public-cible.
- La prise en compte de la faible productivité potentielle du public-cible dans le processus de formation.
- La création de plates-formes de remise à l'emploi avec l'ESI et les entreprises classiques.
- La garantie de recherche d'un emploi de qualité pour le public-cible.



### 3.5. Garantir des services aux Bruxellois via un modèle économique alternatif

Certaines structures ont décidé de développer des services uniquement pour un public précarisé, continuant ainsi à assumer des responsabilités de l'Etat que celui-ci ne parvenait plus à assumer entièrement. Elles offrent donc des services aux Bruxellois, en particulier aux personnes les plus démunies.

D'autres structures ont développé des services auprès d'une clientèle moins ciblée. Elles ont donc souvent développé des méthodes de gestion se rapprochant des entreprises classiques œuvrant sur des marchés solvables, tout en gardant une finalité sociale pour leurs travailleurs public-cible : formation et/ou emploi durable.

Le développement de services de proximité est essentiel à Bruxelles (vieillesse de la population, démographie croissante, garde d'enfants, etc.) et ailleurs pour créer des secteurs d'emplois non délocalisables et répondre aux besoins de la population insuffisamment rencontrés tant par le secteur public (par manque de moyens, ...) que par le secteur privé (pas assez rentable, ...). Cependant, il faut rester vigilant. Premièrement, l'activité de services est très sensible au contexte socioéconomique. Ces « marchés » nécessiteront sans doute l'intervention de l'Etat afin de les rendre financièrement viables. Dans ce cadre, nous demandons que les entreprises qui bénéficient du soutien de l'Etat respectent certaines conditions, notamment en matière d'engagement du public-cible. Deuxièmement, il ne faut pas limiter l'ES ou l'ESI à ces secteurs. L'ES et l'ESI doivent également pouvoir développer des activités dans d'autres domaines comme la construction et même l'industrie.

Créer de nouveaux marchés dont l'emploi est non-délocalisable est insuffisant, il faut aussi défendre les emplois présents dans tous les secteurs économiques sans précariser les conditions de travail. Il faut aussi que les politiques prennent des mesures pour lutter contre la délocalisation de ces emplois. Sans cela, les nouveaux marchés ne feront que combler partiellement les emplois perdus par les autres. Enfin, il ne faut pas non plus cantonner l'ES ou l'ESI au développement de nouveaux marchés qui, dès qu'ils seraient rentables, seraient remis dans les mains de l'économie classique. L'ES et l'ESI doivent pouvoir tirer profit des marchés qu'ils ont eux-mêmes créés.

#### → Pour développer un modèle économique alternatif et des services aux Bruxellois, la FeBISP revendique :

- De conditionner l'octroi de subsides liés à l'emploi à certaines conditions, telles que l'engagement de TSE bruxellois ou d'allocataires sociaux, offrir des emplois de qualité, engager des quotas minimum de personnes peu qualifiées, former les travailleurs, respecter les principes de l'ES.
- Le contrôle sur le respect de ces conditions.
- De ne pas cantonner l'ES et l'ESI dans les services de proximité.
- De ne pas limiter l'ES et l'ESI à des marchés non-solvables.
- Des mesures pour protéger les emplois du public-cible.

## 4. Axe politico-institutionnel

Les associations d'Insertion SocioProfessionnelle (ISP) et d'Economie Sociale d'Insertion (ESI) sont des acteurs de terrain, implantées de longue date dans les quartiers les plus défavorisés de Bruxelles. Elles viennent en appui aux politiques publiques. Mais elles ont aussi une fonction d'innovation et de cohésion sociale qui dépasse le cadre strict de leurs subventionnements. Cela doit être reconnu et il faut encore clarifier et améliorer la connaissance et la reconnaissance mutuelles entre les pouvoirs publics et les associations d'ISP et d'ESI.

### 4.1. Une meilleure concertation et coordination avec les pouvoirs publics

#### 4.1.A. Poursuivre et améliorer la concertation entre la FeBISP et les institutions publiques

Les Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle (OISP), les Initiatives Locales de Développement de l'Emploi (ILDE) et les Entreprises d'Insertion (EI) sont de plus en plus considérés par les pouvoirs publics comme de « simples » sous-traitants et non pas/plus comme de véritables partenaires. Plusieurs indices témoignent de cette absence de réelle considération : manque de concertation, trop peu de prise en compte de l'expertise des acteurs de terrain, opacité des procédures de décisions, recours croissant à une « politique du fait accompli », etc. Cette insuffisance de concertation avec les pouvoirs publics est préoccupante dans la mesure où leurs décisions ne tiennent pas suffisamment compte des réalités de terrain et peuvent dès lors induire de nombreux effets néfastes alors que, par ailleurs, ce partenariat public - associatif tend à être structurel.

Face à ce constat, il est nécessaire d'améliorer les relations de partenariat entre les pouvoirs publics et leurs partenaires ainsi que de favoriser la mise en place d'une concertation incontournable entre la FeBISP et ces mêmes pouvoirs publics.

**→ Pour qu'existent de véritables espaces de concertation autour de l'insertion, la FeBISP revendique :**

- Le renforcement des lieux de concertation déjà existants (Comité de concertation Bruxelles Formation/FeBISP, Comité de concertation ACTIRIS/FeBISP/Tracé).
- La création d'un lieu de concertation entre la FeBISP et l'Agence Fonds Social Européen (FSE).
- La création d'un Comité de concertation conjoint ACTIRIS/Bruxelles Formation/FeBISP/COCOF/FSE.

#### 4.1.B. Etablir une véritable logique de partenariat tenant compte des besoins du terrain

Outre le renforcement des lieux de concertation déjà existants et la création de nouveaux, il est également essentiel de s'assurer que les partenaires puissent concevoir, gérer et évaluer leur travail en tenant compte des besoins réels du terrain. Souplesse, innovation et maîtrise (méthodologique et pédagogique) sont les trois maîtres-mots pour garantir cette pleine adéquation au réel. En outre, pour que de telles relations partenariales puissent exister – et se renforcer – dans la durée, elles doivent être capables d'alimenter l'ensemble des partenaires en présence tant dans leurs missions communes que dans leurs fonctions respectives.

**→ Pour un partenariat à l'écoute des besoins du terrain, la FeBISP revendique :**

- Que les pouvoirs publics, dans leurs rapports avec les associations, respectent et fassent pleinement droit à leurs spécificités d'acteurs de terrain (notamment au niveau du contrôle, de l'inspection et de l'élaboration des conventions).

#### 4.1.C. Clarifier les rôles de chaque partenaire et agir en complémentarité

Le positionnement des acteurs de l'insertion par rapport aux pouvoirs publics est très clair : les OISP/ILDE/EI s'inscrivent dans une perspective où le service public est garant de la démocratie et de l'émancipation des citoyens. Les acteurs de l'insertion soutiennent donc un service public fort mais pensent aussi, dans une logique de complémentarité, devoir venir compléter l'offre généraliste du service public par une offre plus spécifique, à destination des travailleurs sans emploi (TSE) les plus fragiles. Cela en faisant appel à des méthodologies adaptées, souvent plus longues, à l'instar de ce qu'offrent les pédagogies alternatives

dans certaines écoles. De ce point de vue, les secteurs de l'ISP et de l'ESI exercent une mission de service public au départ d'une expertise de terrain reconnue.

Seuls un partenariat solide et une réelle complémentarité entre acteurs associatifs et institutionnels permettront en effet une politique d'emploi et de formation professionnelle cohérente, adaptée et accessible au plus grand nombre.

**→ Pour une réelle complémentarité entre acteurs publics et associatifs de l'insertion, la FeBISP revendique :**

- La mise en place d'un cadre global adapté où la place et la légitimité de chaque partenaire sont assurées et respectées.
- Que ce cadre permette de répartir les missions et les usagers entre les différents acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle (en évitant de les mettre en concurrence) et d'établir une concertation entre eux.
- Une clarification des rôles de chaque partenaire (politiques, Administration publique et OISP/ILDE/EI) faisant droit à la spécificité de nos missions d'insertion.

## 4.2. Une représentativité accrue des secteurs de l'ISP et de l'ESI au niveau institutionnel

### 4.2.A. Mettre en place un cadre législatif prévoyant une reconnaissance et un financement des fédérations représentant les intérêts des OISP et des ILDE/EI

A l'heure actuelle, malgré l'importance cruciale qu'ont pris les secteurs de l'ISP et de l'ESI dans la politique régionale bruxelloise d'Emploi et de Formation professionnelle, aucune fédération ne bénéficie, en tant que telle, d'une reconnaissance officielle pour défendre les intérêts de ces secteurs. Or, ces fédérations (dont la FeBISP), par le travail quotidien effectué avec leurs membres et par les mandats qu'elles occupent, jouent pourtant un rôle crucial, et grandissant, dans le paysage associatif et socioéconomique bruxellois.

Au niveau de l'ISP, la FeBISP est reconnue de fait comme fédération et est financée pour cette mission par la COCOF et par le FSE. Il est désormais temps que la COCOF reconnaisse formellement et officiellement le rôle de fédération de l'ISP joué par la FeBISP et qu'elle en pérennise son financement.

**→ Pour pouvoir défendre les intérêts sectoriels des acteurs de l'ISP, la FeBISP revendique :**

- Un décret de la COCOF prévoyant une reconnaissance et un soutien financier pérenne de la FeBISP en tant que représentante des OISP bruxellois.

Au niveau de l'ESI, bien que la FeBISP soit reconnue de fait comme fédération, aucun moyen ne lui est octroyé pour effectuer cette mission de façon structurelle. Il est donc nécessaire que le Gouvernement régional bruxellois reconnaisse formellement et officiellement le rôle des fédérations de l'ESI, dont la FeBISP et qu'elle en pérennise les financements.

**→ Pour pouvoir défendre les intérêts sectoriels des acteurs de l'ESI, la FeBISP revendique :**

- Une Ordonnance prévoyant une reconnaissance et un financement des fédérations représentant les ILDE et EI bruxelloises.

### 4.2.B. Soutenir la place du non marchand dans les organes décisionnels de Bruxelles Formation et d'ACTIRIS

Etant donné que les acteurs du secteur non marchand bruxellois constituent des partenaires incontournables de Bruxelles Formation et d'ACTIRIS, il semble logique que ce secteur puisse être représenté dans les organes décisionnels de ces organismes d'intérêt public. Cette représentation permettrait un réel partenariat opérationnel et stratégique au service de tous les TSE bruxellois.

**→ Pour que le non marchand puisse faire entendre sa voix au niveau des organismes d'intérêt public bruxellois chargés de l'Emploi et de la Formation professionnelle, la FeBISP revendique :**

- Que la Confédération Bruxelloise des Entreprises Non Marchandes (CBENM) puisse faire partie du Comité de gestion de Bruxelles Formation.
- Que la CBENM puisse faire partie du Comité de gestion d'ACTIRIS.

#### 4.2.C. Impliquer tous les niveaux de pouvoir pertinents pour les négociations concernant des secteurs hybrides sur le plan institutionnel

Nos secteurs concernent parfois des niveaux de pouvoir distincts sur le plan institutionnel. Ainsi, très concrètement, le secteur ISP se situe à cheval entre des compétences régionales et communautaires. Or, lorsque l'un de ces deux niveaux de compétences veut modifier ou négocier des accords sociaux concernant l'ISP, il peut théoriquement le faire sans même consulter l'autre niveau de pouvoir. Les accords ne sont que partiels et sont donc difficilement praticables. La multiplication des contacts et partenariats bilatéraux noués par la FeBISP et par ses membres ne peut toutefois pas prévenir à elle seule l'insécurité juridique entraînée par l'absence d'un lieu rassemblant tous les acteurs compétents autour d'une même table.

L'absence d'une concertation directe avec tous les niveaux de pouvoir pertinents pose ainsi de multiples problèmes à leurs partenaires. Une cohérence réellement concertée entre les différents pouvoirs publics et la FeBISP doit donc être trouvée.

→ Pour une meilleure cohérence institutionnelle, la FeBISP revendique :

- Que tous les accords concernant l'ISP soient élaborés et négociés avec l'ensemble des niveaux institutionnels concernés (niveaux régional et communautaire).
- Plus généralement, que chaque niveau de pouvoir pertinent soit impliqué pour toutes les négociations concernant des secteurs hybrides sur le plan institutionnel.

#### 4.3. Une meilleure reconnaissance par les pouvoirs publics de l'expertise des OISP/ILDE/EI et de la FeBISP

Les OISP/ILDE/EI assurent un rôle multiple. Outre leurs actions d'orientation et de formation socioprofessionnelle, ils sont également experts dans leurs secteurs d'activités respectifs et dans les matières qui les concernent. Les OISP/ILDE/EI sont en première ligne pour observer l'évolution de la société et les conséquences des politiques publiques ainsi que pour évaluer les besoins des populations avec lesquelles ils travaillent et élaborer des solutions.

Cette expertise de terrain renforce et est renforcée en retour par l'expertise que la FeBISP a acquise dans les matières Emploi et Formation professionnelle. Ces expertises empiriques et théoriques, parce qu'elles ont un impact évident sur les dispositifs d'insertion et parce qu'elles nourrissent les débats socioéconomiques bruxellois, doivent être entendues et reconnues.



**→ Pour valoriser l'expertise de terrain des acteurs de l'insertion, la FeBISP revendique :**

- D'être reconnue comme expert par les acteurs politiques et les Administrations pour les matières emploi et formation professionnelle, tant pour la conception que l'évaluation des politiques publiques.
- Que, concrètement, l'avis des secteurs ISP et ESI soit systématiquement pris en compte pour l'élaboration des contrats de gestion, des plans stratégiques concernant les matières emploi et formation professionnelle et pour l'évaluation des dispositifs d'ISP et d'ESI.
- Que les pouvoirs publics reconnaissent aux OISP/ILDE/EI, pour renforcer leur expertise, une autonomie de gestion large pour gérer leurs projets (avec une maîtrise totale sur les volets pédagogique et méthodologique).
- D'octroyer aux acteurs de l'insertion des marges de manœuvre pour approfondir leur expertise et pour innover afin qu'ils puissent mettre en place de nouveaux projets et des pédagogies inédites dans un cadre suffisamment souple.

#### 4.4. Une réelle consolidation des relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif

Au niveau de leur statut juridique, tous les OISP et la grande majorité des acteurs de l'ESI sont des associations sans but lucratif. En tant qu'elle-même actrice de premier plan dans le monde associatif, la FeBISP est donc particulièrement vigilante à ce que la réalité associative, essentielle, soit pleinement reconnue et valorisée par les pouvoirs publics. D'autant plus que nous sommes dans un contexte socioéconomique (belge mais surtout bruxellois) nécessitant plus que jamais l'engagement et la mobilisation de citoyens au sein d'associations.

Pour que puisse avoir lieu une réelle consolidation des relations entre le monde associatif et les pouvoirs publics, ces derniers doivent s'engager à respecter un certain nombre de principes mais également mettre en œuvre des politiques allant dans ce sens. Quelle que soit la forme choisie pour exprimer ces engagements (« Charte associative » ou autre appellation), il s'agit avant tout de veiller à ce que ces engagements puissent s'appliquer sur le terrain en renforçant concrètement la capacité d'action et de réflexion des acteurs associatifs ainsi que leur capacité de dialogue avec les pouvoirs publics.

En outre, comme nos associations membres sont actives dans l'insertion sociale et professionnelle des publics bruxellois les plus fragilisés, et que ces derniers se situent en plein cœur de leurs dispositifs, la FeBISP est particulièrement vigilante sur le fait que cette réelle consolidation des relations entre les pouvoirs publics et le monde associatif se fasse avant tout au profit des usagers.

**→ Pour une reconnaissance du rôle joué par les acteurs associatifs dans la société, la FeBISP revendique que les pouvoirs publics s'engagent, au travers des modalités de partenariat élaborées avec ce secteur, à ce que soient respectés les principes fondamentaux suivants :**

- La liberté d'association et le soutien à l'autonomie.
- La liberté d'expression.
- La légalité pour toutes les règles générales et procédures en vigueur.
- L'égalité de traitement et la non-discrimination.
- Le travail en complémentarité avec le secteur associatif.
- La consultation et la concertation continue avec les associations.
- L'amélioration des mécanismes de financement (subsidés alloués à temps, mécanismes d'avance ou de préfinancement, etc.).
- La simplification des contraintes et exigences administratives imposées aux associations.
- L'accès facilité aux infrastructures publiques pour les associations.
- Le soutien à l'indépendance, à l'autonomie d'action et à la capacité d'innovation des associations.

## 5. Axe administratif et financier

L'Insertion SocioProfessionnelle (ISP) et l'Economie Sociale d'Insertion (ESI) sont soutenues financièrement de manière importante par les pouvoirs publics. Pour pouvoir assurer leurs missions, les structures des deux secteurs devraient pouvoir évoluer dans un cadre administratif clair et cohérent et avoir les moyens financiers pour pouvoir les assurer au mieux. Si des avancées significatives ont été concrétisées durant la dernière législature, il reste un chemin important à parcourir...

Dans le respect des exigences de vérification et de contrôle, la simplification des procédures permet aux Organismes d'Insertion SocioProfessionnelle (OISP) de consacrer plus de temps à leurs missions de base. Pour être efficaces, la simplification administrative et l'harmonisation des réglementations doivent passer par une réelle concertation avec les acteurs de terrain. Des initiatives intéressantes et prometteuses, notamment en termes d'obligation de « rapportage », commencent à porter leurs fruits.

Toutefois, il est important de rappeler que le bon fonctionnement des OISP dépend d'un financement adéquat et adapté des missions qui leur sont dévolues par les pouvoirs publics. L'enjeu d'un tel financement concerne tant la qualité des actions que la gestion saine et efficace de l'investissement des pouvoirs publics.



→ Pour permettre à chaque acteur de consacrer un maximum de temps à ses missions, la FeBISP revendique :

**Du point de vue administratif :**

- Des règles administratives claires et transversales, communes aux différents modes de subventionnement d'une action.
- Le préfinancement des actions qui coïncide avec leur déroulement.
- L'énoncé et l'interprétation identique et concertée avec les partenaires des conditions d'éligibilité et modes de justification des dépenses en prenant compte, en outre, de toutes les dépenses liées à leur travail.
- La réalisation d'un rapport d'activités « intégré » de toutes les actions avec une échéance unique et une automatisation des formulaires de saisie de données.
- La mise en place d'un mécanisme de contrôle et d'évaluation centralisé.
- La limite du recours aux appels à projets induisant un surcroît de travail administratif et un frein à la durabilité des actions.
- La valorisation financière du travail administratif des équipes pour satisfaire aux exigences administratives de « rapportage » imposées par les pouvoirs subsidiaires.

**Du point de vue financier :**

- Le financement des actions qui coïncide avec leur déroulement garantissant annuellement le principe des avances en début d'action et des soldes en fin d'action, sur un processus identique quel que soit le subsidiaire.
- La garantie d'un niveau de financement structurel à 100% des conditions barémiques de l'Accord Non Marchand en vigueur dans le secteur comme gage d'un maintien de la force de travail affectée aux actions ISP.
- La garantie d'un maintien du soutien des actions à hauteur de montants indexés, par les fonds structurels européens dans le cadre de la nouvelle programmation européenne 2014-2020.
- La revalorisation des forfaits du partenariat Emploi/Formation.
- Pour les OISP, la création de deux nouvelles catégories COCOF, pour mettre en concordance les heures conventionnées par Bruxelles Formation et les moyens accordés par la COCOF pour les réaliser.
- La revalorisation des frais de fonctionnement par l'élargissement de l'éligibilité des dépenses d'une part, et par leur adaptation à l'évolution de l'activité des OISP, d'autre part.
- La mise en place d'un fonds d'investissement accessible aux entreprises du secteur non marchand en Région de Bruxelles-Capitale.

## 6. Volet patronal

La FeBISP, en tant que fédération patronale, représente ses membres dans les instances qui traitent des questions liées aux conditions de travail, tant pour les structures que pour celles liées aux travailleurs. Ce volet est primordial pour que les acteurs de l'Insertion SocioProfessionnelle (ISP) et l'Economie Sociale d'Insertion (ESI) puissent poursuivre et développer leurs actions.

L'Accord Non Marchand bruxellois a connu trois phases, respectivement 2000, 2005 et 2010, favorables au développement des conditions de travail des travailleurs bruxellois affectés aux actions d'ISP. La fragilisation du public et le contexte d'un marché de l'emploi précaire génèrent des conditions de travail éprouvantes pour les travailleurs du secteur de l'ISP.

Outre la garantie de financement dans la durée des acquis pour l'ensemble des travailleurs concernés, des avancées sont indispensables pour accompagner l'évolution professionnelle du secteur.

### → Pour soutenir l'évolution professionnelle du secteur et une gestion cohérente des équipes au sein des OISP/ILDE, la FeBISP revendique :

- Le financement à 100% pour tous les travailleurs du secteur ISP de chaque mesure en vigueur résultant de l'Accord Non Marchand.
- La garantie de l'application à tous les travailleurs de l'ISP à Bruxelles de toutes les mesures futures de l'Accord Non Marchand.
- L'inscription de la progression barémique due à l'ancienneté et l'indexation pour tous les modes de subsidiation.
- L'extension des grilles barémiques ISP bruxelloises au-delà des anciennetés prévues de 26 ans (échelon 6) – 28 ans (échelons 1- 3 - 4.1 – 4.2 – 5) et 30 ans (échelon 2).
- Le financement des postes sous statut ACS à 100% des coûts aux conditions barémiques avec reprise de l'ancienneté professionnelle complète.
- La valorisation des fonctions de direction et de coordination (échelon barémique 6).
- La revalorisation de la prime de fin d'année par le passage à un treizième mois, automatiquement indexé à partir de 2015.
- Pour les ILDE, la possibilité de se rattacher à la Commission paritaire 329, au vu de leur statut d'ASBL et du caractère prédominant de leur activité de formation et d'insertion.

# Conclusion

Les dispositifs d'Insertion SocioProfessionnelle (ISP) et d'Economie Sociale d'Insertion (ESI), mis en œuvre chaque jour sur le terrain par les membres de la FeBISP, permettent de donner des solutions concrètes à de nombreux travailleurs sans emploi (TSE) pour trouver un emploi et augmenter leurs compétences professionnelles.

C'est bien cette insertion, tant dans son volet social que professionnel, qui constitue l'un des plus gros enjeux, actuels et futurs, pour la Région de Bruxelles-Capitale. L'insertion professionnelle, évidemment, dans une Région bruxelloise qui connaît un taux de chômage trop important. Mais également l'insertion sociale qui permet à ce public trop souvent marginalisé de pouvoir trouver sa place dans la société en devenant acteur de changement.

Nos dispositifs y contribuent, en parallèle et en soutien des opérateurs publics. C'est indispensable, mais pas encore suffisant.

Comme le rappelait notre préambule, la situation socioéconomique bruxelloise et les nouvelles compétences régionales liées à la 6<sup>ème</sup> réforme de l'Etat, permettront aux instances politiques qui dirigeront la Région durant les cinq prochaines années de développer des politiques économiques et sociales qui seront à même de répondre à ces défis.

Dans ce cadre, nous pensons que les secteurs de l'Insertion SocioProfessionnelle (ISP) et de l'Economie Sociale d'Insertion (ESI) devront être renforcés, tant sur le volet quantitatif que sur le volet qualitatif. Notre mémorandum en détaille les conditions pour y parvenir. Ces propositions et revendications sont réalistes au regard de la réalité de terrain, tant du point de vue des TSE que des associations qui les accompagnent.

Plus généralement, la FeBISP appelle également la future majorité à mettre en place des politiques permettant un développement socioéconomique de la Région qui amplifie son dynamisme et qui réduise de manière significative sa trop grande dualité.

Pour les trop nombreux TSE peu qualifiés, il faut amplifier les possibilités d'accompagnement et de formation, mais il faut aussi créer les conditions qui favorisent la création d'emplois de qualité accessibles à la majorité des TSE bruxellois.

C'est à ces conditions que les acteurs concernés pourront sortir du « curatif à court terme » pour mieux se diriger vers du « préventif à moyen et à long terme »... La résolution du « paradoxe bruxellois » est en effet à ce prix.

Dans ce cadre, la FeBISP souhaite travailler le plus étroitement possible avec les nouveaux mandataires politiques durant les cinq prochaines années. Pour les matières nous concernant, nous pensons qu'un solide partenariat entre les pouvoirs politiques et les acteurs de terrain est un des éléments qui peut garantir une véritable insertion sociale et professionnelle de qualité pour la majorité des Bruxellois concernés.



# Les membres de la FeBISP

## 3 FÉDÉRATIONS

- AID
- ACFI-FIAS
- Lire et Ecrire Bruxelles

## 27 ORGANISMES D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

- Ateliers du Soleil
- CAF
- CBAI
- CEFAID
- CEFIG
- CEFOR
- CEMEA
- CENFORGIL
- Centre FAC
- CERACTION
- CF2M
- CFA
- CFPAS-IP
- CFS
- Chôm'Hier
- COBEFF
- COFTeN
- Collectif Alpha
- FIJ
- FORM@XL
- FTQP
- GAFFI
- Interface 3
- ISPAT
- Le Piment
- Maison de quartier d'Helmet
- Proforal

## 10 AFT

- APAJ
- ARPAIJE
- CF Bonnevie
- Boulot
- Centre Horizon
- Convivialités
- FOR.E.T
- Idée 53
- JST
- Molenbeek Formation

## 9 MISSIONS LOCALES

- Mission Locale d'Anderlecht
- Mission Locale de Bruxelles-Ville
- Mission Locale d'Etterbeek
- Mission Locale de Forest
- Mission Locale d'Ixelles
- Mission Locale de Molenbeek
- Mission Locale de Saint-Gilles
- Mission Locale de Saint-Josse
- Mission Locale de Schaerbeek

## 1 OPÉRATEUR DE GUIDANCE

- APRES

## 31 STRUCTURES D'ÉCONOMIE SOCIALE D'INSERTION

### Horeca

- ARPAIJE ILDE
- Bouillon de Cultures - Sésam'
- Cannelle
- FOR.E.T - FORESTO
- Innovasport
- Chôm'Hier - K-Fête
- Mission Locale de Molenbeek - Les uns et les autres
- Molenbeek Formation - Marmitime Café-resto

### Événement

- Art2Work
- Rock The City

### Vente

- Afrikamäli
- Amphora

### Esthétique

- Espace Bien-Etre

## Services aux personnes

- Atouménage
- A vos services
- Centre Familial de Bruxelles - Titres-Services
- Eko Services
- Gammes
- XL Services
- Pretnet Services
- Remue-Ménage

## Multimédia

- Banlieues
- Fobagra
- TECHNOFOR
- CF2M - Projet CF2D

## Construction, rénovation, entretien d'espaces verts

- Les Petits Boulots de Boulot
- Mission Locale d'Anderlecht - Service PTP
- Mission Locale de Forest - Service PTP
- Mission Locale d'Ixelles - SET
- Mission Locale de Saint-Josse
- Schaerbeek Action Emploi (SAE)

